## ART. UNIQUE N° CE4

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2015

### ÉTIQUETAGE DES PRODUITS BIOLOGIQUES - (N° 2676)

Rejeté

# **AMENDEMENT**

N º CE4

présenté par Mme Allain, M. Baupin et Mme Bonneton

#### **ARTICLE UNIQUE**

Compléter l'alinéa 30 par les mots :

« ,et encourage les gestionnaires de fonds européens à avoir recours au FEADER pour développer les semences biologiques »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le libellé de l'amendement en explicite l'objet.